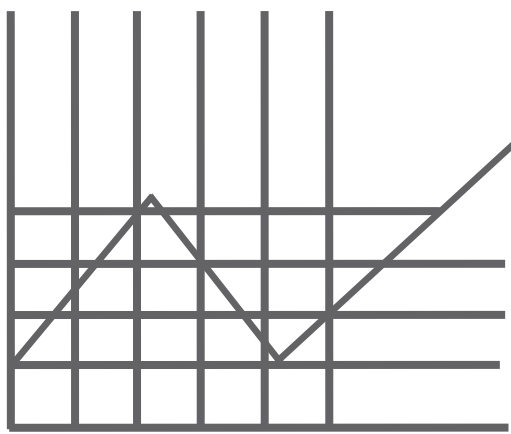




La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux

Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

N° 183 du 05 Août 2024 - Prix : Cameroun 400 F.cfa – Cema 600 F.cfa

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Salomon Douala Epale**

TRANSPORT URBAIN À DOUALA

Accord de financements autorisé

La signature de deux décrets de financements, marque une étape importante dans la mise en œuvre du projet Brt (Bus rapid transit) visant à améliorer la circulation à Douala, un défi clé pour le Maire Roger Mbassa Ndine

P5



Cameroun



Lancement de l'Agritech Inno- vation Challenge

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 août 2024. Ce challenge vise à encourager l'émulation en intégrant des solutions numériques dans l'agriculture, l'élevage et la pêche, avec un accent sur l'inclusion numérique. P. 2

Société de bourse au Tchad



La CBT-Bourse lance les fonds communs de placement

La salle de conférence de l'hôtel de l'Amitié a connu une ambiance particulière le 11 juillet dernier. Au cours de la cérémonie de lancement de la commercialisation des Fonds Communs de Placement (FCP) par CBT-Bourse en partenariat avec la société de gestion d'actifs "Harvest Asset Management". P. 3

Intégration régionale



L'agriculture comme passerelle

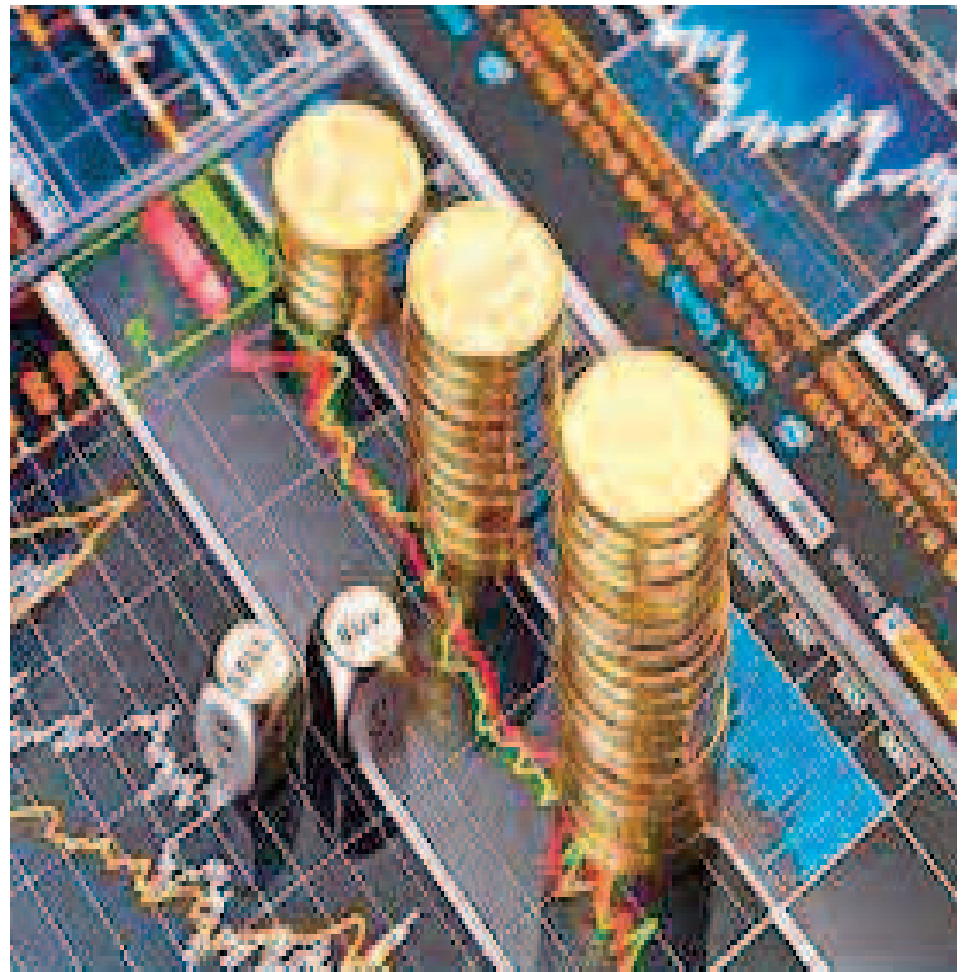
C'est le cas de le dire à l'analyse des conclusions tirées au terme de trois jours de concertation au sujet de la consultation régionale de formulation des propositions des organisations Paysannes d'Afrique Centrale sur l'agenda post-Malabo. P. 11

EURO BOND

Le Cameroun mobilise 335 milliards FCFA

● Les ressources mobilisées au cours de l'opération close à Londres du 29 au 31 juillet 2024 vont permettre de poursuivre l'apurement de la dette intérieure afin de stimuler les activités des Petites et moyennes entreprises (PME).

● Seulement, le fiscaliste Dr. Albert Dikoumè estime que le compte d'emploi de ce financement devra être produit et présenté aux hautes Autorités et au Parlement pour information P. 5



Finances : avoirs en déshérence La Cdec déterminée à poursuivre sa mission

Face au boycott des établissements de crédit « récalcitrants » à respecter les obligations légales de transfert de fonds qui lui sont dévolus, la Caisse des Dépôts et Consignations (Cdec) a décidé d'augmenter le nombre de spécialistes mandatés pour récupérer les ressources dévolues à l'institution. P. 12



Suivez notre actualité sur www.lettre-bourse.com

Lancement de l'AgriTech Innovation Challenge au Cameroun

Le 17 juillet 2024 à Yaoundé, le gouvernement camerounais a annoncé le lancement de l'AgriTech Innovation Challenge, un concours destiné à promouvoir le digital dans le secteur agropastoral. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 août 2024. Ce challenge vise à encourager l'émulation en intégrant des solutions numériques dans l'agriculture, l'élevage et la pêche, avec un accent sur l'inclusion numérique.

Les participants auront l'opportunité de soumettre leurs dossiers



Le panel

via la plateforme du Projet d'accélération de la transformation

numérique du Cameroun (PAT-NUC), financé par la Banque

mondiale. Dix start-ups seront récompensées à l'issue du concours, chacune recevant un soutien financier de 40 millions FCFA et un accompagnement pour la réalisation de leur plan d'affaires.

L'événement comprendra également des foires B2B, des conférences-débats et un concours de pitches, permettant de mettre en lumière les talents locaux et les innovations en matière de transformation numérique dans des secteurs clés.

Le Gabon sollicite 25 millions de dollars de la Banque Mondiale pour lutter contre les épidémies

Le Gabon a récemment formulé une demande de financement de 25 millions de dollars auprès de la Banque Mondiale, visant à renforcer ses initiatives de prévention, de préparation et de riposte face aux épidémies. Cette information a été révélée lors du Conseil des ministres qui s'est tenu le mardi 23 juillet 2024.

Les fonds octroyés seront majoritairement alloués à trois axes stratégiques : système d'alerte précoce et de surveillance en vue de renforcer les mécanismes permettant de détecter rapidement les épidémies et d'informer les autorités de santé ; systèmes de laboratoires humains et animaux pour améliorer les infrastructures et les capacités des laboratoires afin de garantir des analyses efficaces et précises ; et le renforcement des capacités en matière de ressources humaines, pour former davantage de professionnels de santé et de techniciens pour assurer une réponse plus efficace.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'approche intégrée « One Health », qui encourage la collaboration entre les domaines de la santé humaine, animale et environnementale, reconnaissant ainsi l'importance de traiter ces aspects de manière conjointe pour une meilleure gestion des risques épidémiques. Le soutien financier est prévu pour s'étaler sur une période de trois ans, avec l'objectif de renforcer durablement la résilience du Gabon face aux crises sanitaires futures.

Réévaluation du potentiel pétrogazier sur le Bloc EG-08 en Guinée Équatoriale

Le bloc offshore EG-08, situé au large du bassin de Douala en Guinée équatoriale, présente de nouvelles perspectives d'exploration prometteuses. Avec trois prospects "de haute qualité" identifiés, le potentiel pétrogazier de ce site a été réévalué, révélant désormais 2,116 Tcf de ressources prospectives non risquées, avec une probabilité de 60 à 70 % de découvrir des ressources commercialement viables. Cette revalorisation a suivi l'identification de 716 BCF supplémentaires de ressources par Europa Oil & Gas, qui a identifié deux prospects à faible risque, deux à risque moyen et quatre à plus haut risque. L'objectif de la société est d'accélérer les travaux d'exploration, dépendant de la conclusion d'un accord d'amodiation avec un partenaire intéressé.

Will Holland, PDG d'Europa Oil & Gas, exprime sa conviction de trouver un partenaire approprié pour le forage d'un puits sur ce bloc. Par ailleurs, Europa a récemment augmenté sa participation dans Antler Global Limited à 42,9 %, une entité créée pour gérer le bloc EG-08, où Antler détient 80 % des droits dans le contrat de partage de la production, les 20 % restants appartenant à GEPetrol, la société publique de pétrole de Guinée équatoriale.

Cette dynamique d'exploration peut ouvrir de nombreuses opportunités pour le développement économique du pays, stimulée par l'engagement accru des acteurs du secteur pétrogazier.

Réforme du code minier au Gabon pour stimuler les investissements

Le Gabon s'engage dans une réforme significative de son Code minier afin d'attirer davantage d'investissements dans le secteur minier, riche en ressources telles que le tantale, le manganèse, l'or, le fer, la potasse, l'uranium, les terres rares, le niobium et le phosphate. Avec l'objectif de valoriser son potentiel minier, le gouvernement gabonais souhaite améliorer la gestion du secteur, notamment en renforçant le suivi des opérateurs en phase de recherche et d'exploitation, et en approfondissant la connaissance du potentiel géologique existant.

Dans ce cadre, le ministère gabonais de l'Économie a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour recruter un cabinet chargé de rédiger les textes d'application de la loi N°037/2018, promulguée le 11 juin 2019, qui régit le secteur minier national. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Projet d'appui à la diversification de l'économie gabonaise (PADEG), bénéficiant d'un financement de la Banque africaine de développement.

Le cabinet recruté devra établir un cadre réglementaire clair, présentant les avantages et opportunités pour les investisseurs, et procéder au recensement des textes réglementaires existants. De plus, le Gabon prévoit de mettre en place un centre technique au ministère des Mines pour promouvoir et accompagner les projets miniers, fournissant une assistance au département ministériel chargé de stimuler les investissements.

Des consultations seront entreprises pour prospecter les marchés miniers, suivre leur évolution et réaliser les études nécessaires afin d'optimiser l'exploitation des ressources minérales. Le renforcement des capacités du personnel de l'administration minière sera également une priorité, garantissant un meilleur encadrement des conventions. Avec ces réformes, le Gabon aspire à transformer un secteur minier qui, jusqu'en 2009, ne représentait que 4% du PIB, 1,3% des recettes budgétaires hors pétrole et ne créait que 1 500 emplois formels. L'objectif est de dynamiser ce secteur crucial pour l'économie nationale et d'attirer des investissements durables, permettant ainsi un développement économique accru et diversifié.

GAZ CAMEROUN

Une avancée majeure vers une industrialisation durable

Depuis le démarrage effectif de l'approvisionnement en gaz naturel à l'usine de carreaux de Keda Ceramics au Cameroun, le pays ouvre une nouvelle page de son développement industriel. Cette initiative, concrétisée suite à l'accord de livraison de gaz signé avec la SNH sur une période de 20 ans, marque une étape significative dans la transition vers des sources d'énergie plus durables et abordables pour le secteur industriel.



La collaboration entre Perenco et Keda Ceramics, facilitée par le gazoduc de 6 km reliant le centre de traitement de gaz de Bipaga à l'usine, démontre l'engagement du Cameroun à promouvoir l'utilisation du gaz

naturel comme alternative aux carburants traditionnels. Cette transition énergétique s'inscrit dans une dynamique plus large visant à améliorer l'efficacité énergétique,

réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la compétitivité de l'industrie nationale.

Grâce à cet approvisionnement en gaz, Keda Ceramics pourra

soutenir sa production de carreaux céramiques, contribuant ainsi à consolider la position du Cameroun en tant qu'acteur clé sur le marché régional. Cette avancée témoigne de la vision stratégique du pays pour diversifier son mix énergétique et stimuler la croissance économique à travers des industries compétitives et durables.

NJ Ayuk, président exécutif de la Chambre africaine de l'Énergie, souligne le rôle modèle du Cameroun pour d'autres pays africains riches en ressources naturelles, en mettant en avant l'importance des investissements dans le traitement et la distribution du gaz pour soutenir l'industrialisation. Cette approche holistique, qui intègre éga-

lement des initiatives d'exploration pour assurer la sécurité des approvisionnements futurs, positionne le Cameroun comme un pionnier dans le développement d'une économie plus verte et prospère.

L'alimentation en gaz de l'usine de Keda Ceramics représente un catalyseur pour l'essor de l'industrie camerounaise et ouvre la voie à de nouvelles opportunités de croissance durable. En s'engageant dans une transition énergétique responsable, le Cameroun se profile comme un acteur clé de l'industrialisation en Afrique, offrant des perspectives prometteuses pour un avenir plus durable et prospère.

Bougna Etroukan Z. R.

SOCIÉTÉ DE BOURSE AU TCHAD

La CBT-Bourse lance la commercialisation des fonds communs de placement

La salle de conférence de l'hôtel de l'Amitié a connu une ambiance particulière le 11 juillet dernier. Au programme, la cérémonie de lancement de la commercialisation des Fonds Communs de Placement (FCP) par CBT-Bourse en partenariat avec la société de gestion d'actifs « Harvest Asset Management ».

Un projet de longue haleine et de collaboration étroite a enfin vu le jour. La commercialisation des fonds communs de placement par la CBT Bourse est effective. Le projet a été présenté aux différents acteurs du secteur bancaire lors de la cérémonie de lancement y afférente. Un atelier marqué par la présence du Directeur Général Alfred Moyangar, Directeur général CBT Bourse qui présidait cet événement, avec à ses côtés un panel de personnalités invitées, notamment le représentant du ministre d'Etat, Ministre des Finances, du Budget, et de l'Economie et du plan, des responsables des corporations professionnelles, institutions publiques et privées, particuliers, partenaires et clients de CBT Bourse ayant pris part à cette cérémonie. Un projet qui va offrir aux citoyens de nouvelles opportunités d'investissement, leur permettant d'accéder à des portefeuilles diversifiés gérés par des professionnels expérimentés.

« Dans le contexte actuel de notre économie, l'importance de diversifier les sources de financement et de proposer des solutions d'investissement innovantes est plus cruciale que jamais. Les Fonds Communs de Placement (FCP) répondent parfaitement à ce besoin en offrant une alternative attrayante et sécurisée pour les épargnants et les investisseurs institutionnels », déclare Alfred Moyangar, Directeur général CBT Bourse lors de son discours. A l'en croire, les FCP



Le panel

constituent un outil puissant pour la mutualisation des ressources réduisant ainsi les risques tout en maximisant les rendements potentiels. Il a par ailleurs rassuré les invités que la collaboration avec Harvest Asset Management n'est pas fortuite mais qu'elle repose sur des valeurs communes d'intégrité, de transparence, de quête incessante d'excellence. Les deux entités s'engagent à offrir à leurs clients des produits financiers de hautes qualités qui répondent à leurs besoins. « Avec le lancement des FCP, nous faisons un pas de plus vers la réalisation de notre vision d'un marché financier robuste, inclusif et dynamique. Nous invitons tous les investisseurs, petits et grands, à saisir cette opportunité unique et à faire partie de cette aventure passionnante. Ensemble, nous allons construire un avenir financier prospère pour le Tchad, dans cette 5e République qui commence et que nous comptons accompagner au mieux. Les FCP sont accessibles à tout le monde : les particuliers que vous êtes pour préparer votre retraite, envisager vos

projets immobiliers ou financer les études futures de vos enfants mais également pour les entreprises, pour gérer avantageusement votre trésorerie et via les mutuelles et retraites complémentaires, fidéliser les employés et améliorer la perception sociale de votre entreprise », a conseillé le DG Alfred Moyangar.

Pour Mrc Kamgaing, PDG d'Harvest Asset Management, leader des sociétés de gestion d'actif en CEMAC et partenaire de CBT Bourse, « C'est une date historique pour le Tchad, que la vulgarisation des FCP par CBT Bourse et nous souhaitons plein succès à cette aventure commune ».

Durant cet atelier, deux solutions de financement ont été remises en vue. Notamment le financement par la dette (obligations) et le financement en capital (actions). Le FCP vient ainsi s'inscrire dans un premier temps comme étant une véritable alternative au financement bancaire traditionnel que sont les crédits généraux à l'entreprise et aux financements dédiés/associés, à court,

moyen et long terme. Les bonnes raisons de recourir au marché financier sont : l'accès au capital, une valorisation accrue, ainsi qu'une liquidité permanente pour les actionnaires. Et dans un second temps, ce nouveau produit d'épargne vient développer le marché financier au Tchad.

Réglementation

Toutes ces activités se passent dans un environnement réglementé avec des acteurs de marché par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique centrale ((COSUMAF) qui assure l'autorité du marché financier unifié de l'Afrique centrale, un dépositaire central et banque de règlement assuré par la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) et la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC) entreprise gestionnaire du marché. Pour rassurer, la COSUMAF invite les épargnants, grandes entreprises, institutions financières qui commencent à 10 000) du Tchad à souscrire massivement aux produits d'épargne proposés par Harvest Asset Management et la CBT Bourse et promet en tant que régulateur, de faire preuve davantage d'exigence vis-à-vis de ces institutions afin d'assurer la bonne gestion des différents fonds de sorte que n'importe quel épargnant qui le souhaite puisse rentrer en possession de ses fonds en temps voulu.

Ndoman Kounou C.

« ALIOS 02 5,40% / BRUT 2021-2025 »

Amortissement du principal et paiement des intérêts

Par avis N° 028/2024/BVMAC/DG du 22 juillet 2024, de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac), la société Alios Finance Cameroun, émetteur de l'emprunt obligataire « Alios 02 5,40% / Brut 2021-2025 », procédera le 10 août 2024, au remboursement de la 12ème échéance dudit emprunt pour un montant de FCFA 651 365 625 (six cent cinquante-un millions trois cent soixante-cinq six cent vingt-cinq). Soit FCFA 610 178 571 (six cent dix millions cent soixante dix huit mille cinq cent soixante-onze) au titre du remboursement du principal, et FCFA 41 187 054 (quarante un millions cent quatre-vingt-sept mille cinquante-quatre) au titre du paiement des intérêts. Le coupon net à percevoir par obligation s'élève à FCFA 762,50 (soit 714,29 FCFA au titre de l'amortissement du principal et 48,21 FCFA pour les intérêts). Les opérations d'encaissement débuteront le 12 août 2024 auprès des guichets des sociétés de bourse et des banques teneurs de comptes.

« AFCMR 6,5% / BRUT 2023-2028 »

Paiement des intérêts

Par avis N° 029/2024/BVMAC/DG du 22 juillet 2024, de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac), la société Alios Finance Cameroun, émetteur de l'emprunt obligataire « AFCMR 6,5% / Brut 2023-2028 », procédera le 16 août 2024, au remboursement de la 2ème échéance dudit emprunt pour un montant de FCFA 112 873 475 (cent douze millions huit cent soixante-treize mille quatre cent soixante-quinze) au titre du paiement des intérêts. Le coupon net à percevoir par obligation s'élève à FCFA 325 (soit 0 FCFA au titre de l'amortissement du principal et 325 FCFA pour les intérêts). Les opérations d'encaissement débuteront le 17 août 2024 auprès des guichets des sociétés de bourse et des banques teneurs de comptes.

« AFCMR 6,00% / BRUT 2023-2026 »

Paiement des intérêts

Par avis N° 029/2024/BVMAC/DG du 22 juillet 2024, de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac), la société Alios Finance Cameroun, émetteur de l'emprunt obligataire « AFCMR 6,00% / Brut 2023-2026 », procédera le 16 août 2024, au remboursement de la 2ème échéance dudit emprunt pour un montant de FCFA 138 235 500 (cent trente-huit millions deux cent trente-cinq mille cinq cent) au titre du paiement des intérêts. Le coupon net à percevoir par obligation s'élève à FCFA 300 (soit 0 FCFA au titre de l'amortissement du principal et 300 FCFA pour les intérêts). Les opérations d'encaissement débuteront le 17 août 2024 auprès des guichets des sociétés de bourse et des banques teneurs de comptes.

La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux (Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kaso'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale



Tél. : (237) 696.49.24.40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Directeur de la Publication
Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223.41.12.57
- 677.53.20.32
E-mail : salomondoualepale@gmail.com

(237) 696 97 32 17

Gabon
Isaac Makanga
Tél. +241 627 80 606

Direction
Administrative
et Financière
Hugo Bougna

Tchad
Mercile Fils
Tél. +235 66 30 73 75

Conseiller à la
Rédaction
Jérémie Toko
Bruno Bekima

Service commercial et
marketing
Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Rédacteur en Chef
Salomon Douala Epale

Infographie
Ingenieur Joseph Moussi
(237) 674.06.64.24
(237) 698.52.32.11
E-mail : joemoussi@gmail.com

Secrétaire de rédaction Emma-
nuel Um

Impression
JV Graf, Yaoundé

Rédaction Centrale
S. Douala Epale
Bougna Etroukan Z. R.
Dagoro Etroukan
Yveline M. Douala (Stg)
Philippe Nsoa

Distribution
Cameroun
Fedipress

Desk Yaoundé
Coordonateur
Francisca Ewandjé E.
(237) 677.60.47.58
Philippe Baba

Gabon
Sogapresse

Tchad
Hisseine Mersile Atti
Mahamat

Journal de
l'Economie et
des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique

Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com
Retrouvez nous sur ekiosque.com

SIARC 2024

Le numérique pour les artisans camerounais

L'événement majeur de la 8^{ème} édition du Salon international de l'artisanat du Cameroun (Siarc), vise à mettre en lumière l'artisanat africain et à promouvoir l'accessibilité du numérique pour les artisans. La 8^{ème} édition de l'événement a été inaugurée mardi 23 juillet 2024 au Musée national à Yaoundé, par le premier ministre Joseph Dion Ngute, chef du gouvernement.

Le Siarc 2024 se présente comme un salon professionnel, mettant l'accent sur la nécessité de former les artisans aux enjeux du numérique. Achille Bassilekin, ministre en charge des PME, a affirmé que la digitalisation est devenue un levier incontournable pour la croissance économique, un constat que le gouvernement camerounais soumet au secteur artisanal. « Les avancées technologiques rapides et la connectivité accrue ont donné naissance à une nouvelle ère économique où la digitalisation joue un rôle clé dans la croissance économique des nations. Le secteur de l'artisanat, que le gouvernement se propose de rendre compétitif et performant, ne saurait rester en marge de cette dynamique mondiale ».

Sous le thème « Le numérique comme facteur de développement durable de l'artisanat et d'inclusion globale des artisans », le salon explorera diverses solutions pour intégrer le numérique dans le processus artisanal. Ceci incluant : la sensibilisation sur l'impact de la digitalisation ; les ateliers



pratiques pour former les artisans à l'utilisation d'outils numériques ; la création de plateformes de vente en ligne et d'une galerie virtuelle.

Le ministre Bassilekin a également annoncé que des collaborations avec des institutions, comme l'Institut africain d'informatique (IAI), étaient en cours pour faciliter la formation en informatique des artisans.

Un des grands enjeux du Siarc étant la professionnalisation d'un secteur qui soutient des millions de personnes en Afrique, le gouvernement camerounais a engagé de nombreuses initiatives en vue de son ren-

forcement, avec la création des centres internationaux de l'artisanat, qui accueillent des artisans nationaux et étrangers ; des villages artisanaux régionaux et spécialisés, comme celui de Foumban, dédié au patrimoine bamoun, et celui de Mbalmayo, axé sur la transformation du bambou et du rotin.

En parallèle, des centres artisanaux équipés sont ouverts pour améliorer l'encadrement des artisans et faciliter l'accès à des formations informatiques.

En marge de la foire, des activités telles que des journées culturelles et des sensi-

lisations sur la formalisation du secteur sont également prévues pour encourager la cohésion sociale et la migration du secteur informel vers le formel.

Avec plus de 600 stands et 10 000 visiteurs attendus, le Siarc est considéré comme une vitrine essentielle de l'artisanat sur le continent. Les discours des participants au Siarc 2024 ont mis en avant les synergies créées grâce à cet événement. Joseph Dion Ngute, Premier ministre camerounais, a affirmé que le secteur artisanal est en pleine transformation vers un modèle compétitif et performant, promettant une amélioration des conditions de vie des artisans et contribuant au développement économique.

Serge Gnaniodem Poda, représentant du Burkina Faso, a également souligné l'importance de ce salon pour échanger des savoir-faire et valoriser le patrimoine culturel burkinabé, tel que le Faso Dan Fani (tissu emblématique du Burkina-Faso, ndlr) et le chapeau de saponé (chapeau traditionnel en paille tressée et décoré de cuir, ndlr).

Le Siarc 2024 se positionne comme un événement stratégique pour l'avenir de l'artisanat en Afrique, intégrant le numérique et en favorisant les échanges culturels, il trace la voie vers un artisanat modernisé, inclusif et durable, propice à l'épanouissement économique des artisans et du continent africain en général.

Bougna Etroukan Z. R.

BUDGET 2025

La croissance de l'économie projetée à 4,4%

Au rang des priorités de l'exercice budgétaire prochain, la poursuite de la mise en œuvre des projets inscrits dans le programme d'impulsion initiale, la poursuite de la mise en œuvre de la Couverture santé universelle, le renforcement de la cohésion sociale et du processus de décentralisation.

Le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a présidé les 24 et 25 juillet dernier le séminaire de lancement des activités de préparation du budget 2025 sur le thème "efficacité des choix budgétaires pour le renforcement des capacités d'offre en vue de la transformation industrielle et l'amélioration des conditions de vie des populations". La croissance est projetée à 4,4% pour un taux d'inflation de 4%. Pour 2025, Louis Paul Motaze l'a baptisé "budget d'impact socio-économique".

Ces travaux ont permis de décliner les grands axes prioritaires de l'exercice budgétaire prochain. Ils tiennent compte du contexte macroéconomique national et mondial car, ils s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de développement économique, sociale et culturelle de la Nation, sous-tendue par la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30).

Mais également, des incertitudes liées aux tensions inflationnistes tant au niveau national que sous-régional, de même que la poursuite des Programmes économiques et financiers conclus avec le Fonds monétaire international (FMI). Le membre du gouvernement, a insisté sur la poursuite de la mise en œuvre des grands projets d'investissements, l'amélioration de l'offre énergétique aux industries, la mise en œuvre du plan intégré d'import-substitution agro-



pastoral et halieutique. Au rang des priorités figurent également la poursuite de la mise en œuvre des projets inscrits dans le programme d'impulsion initiale, la poursuite de la mise en œuvre de la Couverture santé universelle, le renforcement de la cohésion sociale et du processus de décentralisation, la poursuite de la veille sécuritaire sur toute l'étendue du territoire national, la mise en œuvre du plan présidentiel de reconstruction et de développement des régions affectées par les crises sécuritaires en particulier celles du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, et enfin la poursuite de la consolidation des entreprises et établissements publics.

Mobilisation des financements

Il est indéniable que pour concrétiser de telles ambitions, le Cameroun va devoir mobiliser des financements conséquents et

les utiliser à bon escient. Louis Paul Motaze en est conscient. C'est la raison pour laquelle il a recommandé aux participants à ce séminaire, dont les contributions revêtent une importance capitale dans l'optique de l'élaboration de la prochaine Loi de finances, de garder à l'esprit que le budget 2025 doit « garantir une forte mobilisation des ressources internes et traduire un choix judicieux de la dépense publique ». Cela passe par « un environnement fiscal favorable à la relance économique et caractérisé par la simplification des procédures et un suivi plus rigoureux des contribuables », a-t-il préconisé. Le membre du gouvernement croit savoir qu'en 2025, « La collecte des recettes douanières doit contribuer à l'objectif d'optimisation des ressources budgétaires tout en développant des invitations favorables à la politique d'import-substitution des importations et du patriotisme économique.

Quant aux recettes non fiscales, les actions des pouvoirs publics doivent porter sur la normalisation, la sécurisation et le renforcement du suivi de la collecte desdites recettes à travers l'élaboration d'un code général des recettes non fiscales ». Les emprunts seront également mis à contribution. Toutefois le ministère des Finances recommande que ces derniers soient alignés sur la stratégie nationale d'endettement à moyen terme 2025- 2027 et le plan annuel de financement 2025, afin de « garantir la viabilité de la dette publique et la soutenabilité des finances publiques ».

Autres projets prioritaires.

La lutte contre les changements climatiques figure également dans la liste restreinte des priorités de l'Etat au cours de l'exercice 2025.

Le ministère des Finances préconise d'ailleurs que l'année prochaine, soit celle de la finalisation du cadre harmonisé de l'investissement public sensible au climat. « Les dépenses de l'Etat devront contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Ainsi, les administrations vont procéder à la présentation de leurs dépenses, en fonction des trois marqueurs que sont : l'adaptation aux changements climatiques ; l'atténuation des changements climatiques ; la protection de la biodiversité », a-t-il déclaré. En outre, en 2025, l'Etat du Cameroun ambitionne également de veiller à l'équilibre financier du secteur de l'électricité ; renforcer l'accompagnement des entreprises en investissant dans les filières prioritaires de la Snd30 ; développer les infrastructures de transport et désenclaver les bassins de production.

C.B

TRANSPORT URBAIN À DOUALA

Accord de financements autorisé

Le président Paul Biya a signé le 22 juillet 2024, deux décrets habilitant le ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire à conclure deux accords avec des institutions du groupe de la Banque mondiale pour près de 126 milliards FCFA de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et d'un autre de 135 milliards FCFA de l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement d'un système moderne de bus rapide.

La signature des deux décrets habilitant le ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire à conclure deux accords avec des institutions du groupe de la Banque mondiale pour financer le Projet de mobilité urbaine de Douala (Pmud), marque un tournant dans la mise en œuvre du projet Brt (Bus rapid transit), l'un des défis que s'est fixé le Maire de la ville, Roger Mbassa Ndine à



savoir l'amélioration de la fluidité du trafic à Douala.

En effet, le Pmud bénéficiera d'un financement total de 335,3 milliards de FCFA, dont 261 milliards de FCFA mis à disposition par la Banque mondiale. Ce financement couvre 77,8% des coûts totaux du projet, tandis que les 62,1 milliards

de FCFA restants seront mobilisés grâce à des partenariats public-privé. Le gouvernement camerounais fournira une contrepartie de 12,4 milliards de FCFA pour les indemnités et la réinstallation des personnes affectées. La Banque mondiale a approuvé ces prêts le 2 juin 2022, et les décrets d'habilitation

du chef de l'État interviennent donc plus de deux ans après l'approbation de ces financements. La date de clôture des prêts est fixée au 16 juin 2028, ce qui laisse un peu moins de quatre ans au Cameroun pour utiliser les 261 milliards de FCFA mis à disposition.

Le retard dans la signature des décrets d'habilitation a entraîné un décalage de plus d'un an par rapport au chronogramme initial. Les conventions de financement devaient être signées au premier trimestre 2023, et le maire de la ville, Roger Mbassa Ndine, projetait le démarrage du projet en juillet 2024. La signature des conventions de financement devrait finalement intervenir après le premier semestre 2024, et la date de début des travaux reste incertaine. Composé de trois axes principaux s'étendant sur 28 kilomètres, 44 stations et quatre terminaux, le système de transport en commun par bus à haut niveau de service, va améliorer les déplacements dans la

ville de Douala. Le projet inclut également des installations essentielles telles que des réseaux d'assainissement, un système d'alimentation en eau potable, un éclairage urbain amélioré et l'acquisition de nouveaux bus. Outre les infrastructures de transport modernes, le projet prévoit des aménagements urbains autour des stations de bus à haut niveau de service, une consolidation des capacités des opérateurs de transport public existants et un système de gestion du trafic performant.

Si le projet se concrétise, Douala entrera dans le cercle encore restreint des métropoles africaines dotées d'un système moderne de bus à haut niveau de service, pour aider à la mobilité urbaine dans un contexte de démographie galopante. Les habitants de Douala pourront ainsi bénéficier d'un système de transport plus rapide, plus efficace et plus confortable.

E.U

EUROBOND

Le Cameroun lève 335 milliards FCFA auprès des investisseurs étrangers

Les ressources mobilisées au cours de l'opération close à Londres du 29 au 31 juillet 2024 vont permettre de poursuivre l'apurement de la dette intérieure afin de stimuler les activités des Petites et moyennes entreprises (PME).

Le président de la République, Paul Biya a signé le 22 juillet, un décret qui autorise son gouvernement à "recourir à des emprunts sur les marchés financiers domestiques et internationaux" afin de financer des projets de développement inscrits dans la loi de finances 2024 et à l'apurement des restes à payer. Le lendemain, Louis Paul Motaze, ministre camerounais des Finances a emprunté pour le compte de l'État 550 millions de dollars USD, l'équivalent de 335 milliards FCFA (à la valeur actuelle du dollar), à un taux d'intérêt de 10,75% et une maturité de sept ans.

Cette opération close du 29 au 31 juillet dernier, a permis au Cameroun à en croire le Minfi, d'échanger avec les investisseurs et les agences de notations sur les perspectives économiques et attractivité du Cameroun. En effet, les ressources mobilisées vont permettre de poursuivre l'apurement de la dette intérieure afin de stimuler les activités des Petites et moyennes entreprises (PME), consolider la croissance de l'économie, renforcer la confiance du secteur privé vis-à-vis de l'État et améliorer le climat des Affaires.

Contrairement à la plupart des pays africains qui ont opté pour un eurobond par appel public à l'épargne, depuis le début de l'année, le Cameroun a préféré un emprunt privé pour sa sortie sur le marché international. Les autorités se sont attachées les services de Citigroup Global Markets Ltd comme unique agent de placement. Ce groupe financier, présent au Cameroun à travers la banque Citibank, a également arrangé l'opération conjointement avec Cygnum Capital Middle East, une firme spécialisée dans la banque d'investissement et la gestion d'actifs sur les marchés émergents et de frontière.

Par ailleurs, le taux d'intérêt semble élevé comparé aux récentes émissions d'euro-obligations des pays africains de niveau de développement similaire. Il faut dire que la Côte d'Ivoire a mobilisé, en janvier dernier, 2,6 milliards de dollars à travers deux émissions de 9 et 13 ans de maturité, avec des taux d'intérêt respectifs de 6,30% et 6,85%. En février,

le Bénin lui a emboîté le pas et a mobilisé 750 millions de dollars pour un taux d'intérêt de 7,9% et une maturité de 14 ans. Puis, le Kenya a levé 1,5 milliard de dollars à un taux d'intérêt de 10,37% pour une durée de 6 ans. Il y a un mois, le Sénégal a obtenu 750 millions de dollars à un taux d'intérêt de 7,75% pour une durée de 7 ans.

Par cette opération, le Cameroun est devenu mardi 23 juillet, le cinquième pays d'Afrique subsaharienne à réussir une émission obligataire internationale en 2024 à un taux d'intérêt très élevé.

Cette levée de fonds réussie, traduit un regain de confiance des investisseurs vis-à-vis de la signature du Cameroun. Le pays avait été sanctionné par les agences de notations après plusieurs retards de paiement. En mars dernier, Standard & Poor's (S&P) a choisi de rehausser le pays d'un cran à B-, invoquant des améliorations en matière de gestion budgétaire.

Les fonds mobilisés par cette opération sont destinés à la liquidation des factures en instance au niveau du Trésor public. Avec la modification de la loi de finances 2024, l'enveloppe destinée au règlement des restes à payer a augmenté de 317 milliards de FCFA, pour s'établir à 537 milliards de FCFA. «Le marché domestique n'a pas suffisamment de profondeur pour permettre de mobiliser des volumes importants de ressources sur de longues maturités, d'où le recours aux marchés financiers internationaux», avait-on justifié au ministère des Finances.

Initialement, l'État du Cameroun souhaitait régler ces factures sur une période longue avant d'être contraint par les objectifs de son programme avec le Fonds monétaire international (FMI) de les liquider en urgence. Avec un emprunt à long terme, le pays respecte les exigences de son programme avec le FMI, tout en étalant le remboursement de la dette sur la période initialement souhaitée.

Précisons que c'est la troisième sortie du Cameroun sur le marché international de la dette. La première en 2015 avait permis au pays de collecter 750 millions USD au taux de 9,5% sur 10 ans. La seconde, réalisée en juillet 2021, s'était soldée par une sursouscription de 300% mais le pays avait fait le choix de ne retenir que les 685 millions d'euros dont il avait besoin au taux d'intérêt de 5,95% et remboursable sur 11 ans.

CB

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTRE DES FINANCES
cabinet

00000960
N°24/ / MINFI/CAB

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF FINANCES
Cabinet

Yaoundé Le 31 JUL 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre des Finances, Louis Paul Motaze, informe l'opinion publique qu'en exécution des Très Hautes Instructions du Président de la République, Son Excellence Paul Biya, l'Etat du Cameroun a émis avec succès et à des conditions favorables un emprunt d'un montant de 550 millions de dollars USD, soit environ 335 milliards de FCFA auprès des investisseurs internationaux.

Les ressources mobilisées permettront de poursuivre de manière significative l'apurement de la dette intérieure afin de stimuler les activités des PME, consolider la croissance de l'économie, renforcer la confiance du secteur privé vis-à-vis de l'Etat et améliorer le climat des affaires.

Cette confiance exprimée par les marchés financiers internationaux et ce, en dépit des conditions de marché volatiles, démontre une fois de plus la crédibilité de la signature du Cameroun et sa capacité à mobiliser la communauté des investisseurs pour financer sa Stratégie Nationale de Développement.

La clôture de cette opération à Londres du 29 au 31 juillet 2024 a permis au Ministre des Finances et à sa délégation d'échanger avec les investisseurs et les agences de notation sur les perspectives économiques et l'attractivité du Cameroun. /-

LE MINISTRE
The Minister
LOUIS PAUL MOTAZE

LOI DE FINANCE 2024

Quels problèmes avec le financement complémentaire du budget de l'Etat par Eurobond au Cameroun ?

Après 2015 et 2021, le Cameroun vient d'avoir recours, pour la troisième fois, au marché financier international pour la réalisation de certaines opérations contenues dans la Loi de Finances. Ce financement est fait sous la forme d'Eurobond dont le dernier en date suscite de nombreux commentaires. Avant d'apprécier cette opération (II), il est utile de la présenter d'abord (I).

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 - Le cadrage

La Loi de Finances pour l'exercice 2024, modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 2024/001 du 20 juin 2024, a prévu le recours à des emprunts et autres financements à hauteur de 1 977 400 000 000 FCFA. Ce montant est ventilé comme suit :

- *Obligations du Trésor
280 000 000 000
- *Emprunts projets multilatéraux
308 511 000 000
- *Emprunts projets auprès des gouvernements affiliés au club de paris
8 964 000 000
- *Emprunts projets initiaux auprès des gouvernements non affiliés au club de paris
271 121 000 000
- *Emprunts projets auprès des organismes prives extérieurs
194 555 000 000
- *Emprunts programmes multilatéraux
365 900 000 000
- *Emprunts programmes initiaux auprès des gouvernements affiliés au club de paris
26 000 000 000
- *Autres emprunts initiaux auprès organismes prives extérieurs
467 000 000 000
- *Banque des Etats de l'Afrique Centrale
55 349 000 000

Cependant, la Loi a habilité le Gouvernement à recourir aux emprunts sur les marchés financiers et bancaires intérieurs et extérieurs, pour des besoins de financement des projets de développement, et l'apurement des restes à payer, pour un montant maximum de 747 milliards de FCFA. Le plafond des emprunts à mobiliser sur le marché financier intérieur, notamment par émission de titres publics, est fixé à 280 milliards de FCFA, destinés au financement des projets de développement. Le plafond des ressources à mobiliser sur les marchés bancaires extérieurs, est fixé à 467 milliards de FCFA, destinés à l'apurement des restes à payer.

Sur cette base, le Président de la République a habilité le Ministre des Finances, par décret n° 2024/309 du 22 juillet 2024, à recourir à des emprunts sur les marchés financiers domestiques et internationaux, pour des montants respectifs de 280 milliard de FCFA et 336 milliards de FCFA, destinés au financement des projets de développement inscrits dans la Loi de Finances pour l'exercice 2024 et à l'apurement des restes à payer.

1.2 - La mise en œuvre

Il ressort des informations publiées par l'agence ECOFIN sur son site le mercredi



24 juillet 2024 à 08H33 que le Cameroun a émis, dès le mardi 23 juillet 2024, 550 millions de dollars d'euro-obligations (environ 344 milliards de FCFA suivant la parité retenue par la Loi de Finances pour l'exercice 2024).

Cette émission, qui aurait eu lieu dans le cadre d'un placement privé, a une échéance de sept (07) ans à un taux d'intérêt de 10,75 %. CITIGROUP Global Markets Ltd a été l'unique Agent de Placement pour l'opération d'emprunt et a agi en tant qu'arrangeur aux côtés de Cygnum Capital Middle East. Aucune information n'a filtré sur la couverture ou non du risque de change lié à la volatilité des cours de devises. Les précédents eurobonds avaient été bouclés à 5,9 % en 2021 sur onze ans, et à 9,75 % en 2015 sur dix ans. Ce taux était redescendu à 8,8 % après le swap de la devise en Euros. S'agissant de l'eurobond de 2021, il avait été bouclé à 686,023 millions d'Euros correspondant à l'émission, malgré la sursouscription de 3,2 fois enregistrée. Le gouvernement s'était attaché les services de trois arrangeurs (JP Morgan Securities PLC, Citigroup Global Markets Limited et Société générale Corporate & Investment Banking), deux conseillers financiers (Matha Capital, Rothschild & Co) et deux conseillers juridiques (White & Case et Chazai & Partners). Quant à celui de 2015, d'un montant initial de 1,2 milliard de dollars (réalisé finalement à environ 693 millions de dollars), il avait été piloté par Standard Chartered Bank of Cameroun et Société Générale. Plus tard, il a fait l'objet d'un swap en Euros.

II - APPRECIATION DE L'OPERATION

2.1 - Les taux d'intérêt et les agences de notation

Les taux d'intérêt lors de la levée des fonds sur le marché international dépendent de la conjuguaison de plusieurs facteurs : la

situation de trésorerie, le respect des délais de paiements vis-à-vis des partenaires, la situation sécuritaire du pays qui pourrait absorber plus de ressources que prévu, la notation par les agences internationales Moody's, Fitch, S&P... Pour ces derniers, les notes attribuées pourraient également dépendre des orientations fiscales, notamment celles contraires aux directives du FMI, de facteurs politiques non avoués. Ils dépendent également de la tendance des cours et du rendement des obligations. En pratique, lorsque le cours d'une obligation monte, son rendement baisse et inversement. L'investisseur réalise une marge bénéficiaire en vendant son obligation lorsque les cours montent. En 2021, les euro-obligations du Cameroun offraient un rendement tournant autour de 5,8 %, contre 10,6 % en 2015. En 2024, le taux de rendement aurait augmenté pour se situer à 10,75 %, offrant ainsi des cours initiaux très faibles pour les obligations émises.

En ce qui concerne les agences de notation souveraines, notons qu'en 2023, l'agence de notation Moody's avait dégradé la note du Cameroun, la faisant passer de B2 à Caa1 avec une perspective stable. Par contre le 17 mai 2024, l'agence américaine Fitch Ratings a reconduit la notation « B » du Cameroun avec une perspective négative (équivalent Très spéculatif). Quant à l'agence internationale S&P, elle a fait passer la note du Cameroun pour ses émissions de devises étrangères et locales à long terme de CCC+ (risque élevé) à B- (hautement spéculatif). Ces deux notes sont stabilisées au 14 juillet 2024. Les notes des prêts à court terme ont elles aussi connu la même évolution, passant de « C » à « B ». En 2021, Fitch Ratings avait baissé la note du Cameroun de « B » (obtenue depuis 2011) à « B- ». Cette dégradation n'aurait pas impacté le bouclage de l'Eurobond la même année, aux dires des responsables du Ministère des Finances.

2.2 - Rapprochement avec des opérations similaires

Depuis le début de l'année 2024, quatre autres pays africains avaient déjà eu recours au marché international, mais avaient opté pour un Eurobond par appel public à l'épargne. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Kenya, et du Sénégal.

1° - La Côte d'Ivoire

Le 24 janvier 2024, la Côte d'Ivoire a émis deux Eurobonds d'une valeur de 2,6 milliards de dollars dont une première tranche de 1,1 milliards de dollars à un taux de 6,30 %, sur neuf ans, et 1,5 milliards de dollars à un taux de 6,85 % sur treize ans. Simultanément à l'émission obligataire, une couverture de change Dollar-Euro portant sur la totalité du montant émis avait été opérée, ce qui a abouti à un taux moyen de 6,61 %.

Avant cette opération, la Côte d'Ivoire avait déjà bouclé plusieurs Eurobonds, respectivement de :

- 850 millions d'Euros en février 2021 en deux tranches de 600 millions d'Euros pour la première et 250 millions d'Euros, à un taux record de 4,3 % sur 11 ans pour la première tranche et 5,75 % sur 27 ans pour la seconde tranche.
- 01 (un) milliard d'Euros en novembre 2020 au taux de 4,875 % sur 12 ans,
- 850 millions d'Euros en octobre 2019 au taux de 5,875 % sur 12 ans,
- 1,7 milliard d'Euros en mars 2018 en deux tranches égales, au taux de 5,25 % sur 12 ans et 6,625 % sur 30 ans.

On peut noter qu'avant 2024, la plus part des eurobonds en Côte d'Ivoire étaient émis en Euro, avec des intentions de souscription toujours très élevées. La parité fixe de l'euro au FCFA limite les risques de volatilité de taux d'échange. Les souscriptions proviennent essentiellement d'investisseurs privés traditionnels, ce qui traduit la crédibilité de la Côte d'Ivoire sur le marché financier international.

Par ailleurs, les agences de notation internationales l'accréditent d'une performance notable. Le 17 mai 2024, l'agence de notation internationale S&P a décidé de rehausser la perspective associée à la notation de crédit de la République de Côte d'Ivoire, de BB- (Perspective Stable) acquise depuis juin 2021, à BB- (Perspective positive). Cette note est stabilisée au 14 juillet 2024 et identique à celle de l'agence de notation internationale Fitch.

2° - Le Bénin

Le 06 février 2024, le Bénin a émis un Eurobond d'une valeur de 750 millions de dollars à un taux nominal de 7,96 %, sur quatorze ans. Ce taux a été ramené à 6,5 % après un swap de devises Euros/Dollars.

Avant cette opération, le Bénin avait déjà bouclé plusieurs Eurobonds comme suit :

- 500 millions d'Euros en Eurobond ODD en juillet 2021 au taux de 4,95 % sur 14 ans ;
- 1 milliard d'Euros en janvier 2021 en deux tranches, la première tranche de 700 millions d'euros au taux de 4,875 % sur 11 ans et la seconde tranche de 300 millions d'euros au taux de 6,875 % sur 31 ans ;

- 500 millions d'Euros en mars 2019 au taux de 5,75 % sur 7 ans.

Le Bénin bénéficie d'une notation B+ par l'agence de notation internationale Fitch Ratings et d'une notation B+ avec perspectives positives de la part de S&P. Au 14 juillet 2024, L'agence de notation internationale Fitch Ratings maintient sa note à « B+ »

3°- Le Kenya

Le 14 février 2024, le Kenya a émis un Eurobond d'une valeur de 1,5 milliards de dollars à un taux nominal de 10,375 % mieux que les 11 % envisagés, sur sept ans.

Avant cette opération, le Kenya avait déjà bouclé plusieurs Eurobonds, respectivement de :

- 1 milliard de dollars en juin 2021 au taux de 6,3 % sur 12 ans ;

- 2,1 milliards de dollars en mai 2019 en deux tranches, la première tranche de 900 millions de dollars au taux de 7 % sur 7 ans et la seconde tranche de 1,2 milliards de dollars au taux de 8 % sur 12 ans ;

- 2 milliards de dollars en février 2018 en deux tranches, la première d'un milliard de dollars avec un taux d'intérêt de 7,25 % sur 10 ans, et la seconde d'un milliard de dollars au taux de % sur 30 ans ;

- 2,75 milliards de dollars en juin 2014 en deux temps, dont la première tranche de deux milliards de dollars au taux de 6,78 % sur 10 ans et la seconde tranche de 750 millions de dollars au taux de 5,87 % sur 5 ans.

L'agence de notation internationale S&P a, le 27 février 2023, abaissé la perspective associée à la notation (B) de stable à négative. Et le 08 juillet 2024, l'agence de notation Moody's a dégradé cette note de crédit, la faisant passer de « B3 » à « Caa1 » (avec perspective négative), une note indiquant un « risque de crédit très élevé ». Depuis juin 2011, S&P lui avait attribué la note B+ avec perspective stable. Au 14 juillet 2024, les agences de notation S&P et Fitch maintiennent la note du Kenya à « B ».

4°- Le Sénégal

Les 3 et 4 juin 2024, le Sénégal a réalisé avec succès une émission d'Eurobond en deux tranches de 500 millions de dollars pour la première et 250 millions de dollars pour la seconde, soit un montant total de 750 millions de dollars, à un taux nominal de 7,75 %, sur sept ans. Ces titres ont fait l'objet, simultanément, d'une conversion en Euros au taux moyen de 6,47 %.

Avant cette opération, le Sénégal avait déjà bouclé plusieurs Eurobonds comme suit :

- 775 millions d'Euros en juin 2021 au taux de 5,375 % sur 16 ans ;

- 2,2 milliards de dollars en 2018 en deux tranches, la première d'un milliard d'euros avec un taux d'intérêt de 4,875 % sur 10 ans, et la seconde d'un milliard de dollars au taux de 6,75 % sur 30 ans ;

- 1,1 milliard de dollars en 2017 au taux de 6,25 % sur 15 ans ;

- 500 millions de dollars en 2014 au taux de 6,25 % sur 10 ans ;

- 500 millions de dollars en 2011 au taux de 8,75 % sur 10 ans ;

- 200 millions de dollars en 2009 au taux



de 9,25 % sur 5 ans ;

Le Chef de mission du FMI, dans sa conférence de presse du 19 juin 2024, a relevé que le dernier Eurobond a été effectué à l'insu du FMI. L'opération a été faite par placement privé. La banque intermédiaire JP Morgan aurait été choisie sans aucun appel à la concurrence. Elle n'aurait eu à dé-marcher que ses clients privilégiés, et de nombreux investisseurs traditionnels n'auraient pas été consultés.

S'agissant de la crédibilité du Sénégal, l'agence de notation financière S&P Global Ratings a, en février 2024, maintenu inchangée à «B+» avec perspectives stables, la note de crédit souverain à long et court terme en devises et en monnaie locale. Elle pense qu'à court terme, l'activité économique restera résiliente, grâce au démarrage de la production d'hydrocarbures. Cette note est maintenue au 14 juillet 2024. De l'autre côté, l'agence de notation Moody's maintient sa note à Ba3.

Au terme de ce rapprochement, on peut noter que les taux d'intérêt sont généralement plus bas en Euro qu'en Dollar sur les euro-obligations. Le Cameroun, le Kenya et le Bénin jouissent d'une notation souveraine comparable, le Sénégal et la Côte d'Ivoire se démarquant nettement. Pourtant les taux d'intérêt et les maturités qui leurs sont accordés ne sont pas semblables. En Afrique de l'Ouest, les Eurobonds sont généralement levés en Euros. Lorsqu'exceptionnellement ils sont levés en dollars, ils font tout de suite l'objet d'un swap en euros. Cette disposition, autant que la possibilité de rachat anticipé des obligations émises devraient être systématiquement introduites dans les conventions. Les taux d'intérêt y sont plus bas, quelle que soit la conjoncture, et les maturités plus diversifiées. Un taux à deux chiffres n'est pas honorable et renvoie une image désespérée de la situation financière du pays, une situation qui n'est pas très brillante.

La performance du Kenya reste modeste en 2024, bien que l'opération ait également

été sursous-crite. Des analystes tentent d'expliquer cet écart de performance par les différences en termes de stabilité monétaire et de profils d'emprunt. La Côte d'Ivoire bénéficie d'une monnaie plus stable grâce à sa liaison à l'euro, et ses réserves de change couvrent plus aisément ses importations. De plus, une inflation moins prononcée en Côte d'Ivoire réduit la pression sur les taux directeurs de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), une situation qui contraste avec celle du Kenya.

L'argument d'une monnaie plus stable grâce à sa liaison à l'euro est rapidement battu en brèche par la performance du Cameroun, piètre en 2024, qui sur ce point est comparable à la Côte d'Ivoire. Du point de vue de l'inflation, elle est passée, en Côte d'Ivoire, de 4,2 % en 2021 à 5,2 % en 2022 et 4,3 % en 2023. Au Cameroun, l'inflation est passée de 2,3 % en 2021 à 6,3 % en 2022 et 7,4 % en 2023. L'explosion de l'inflation à partir de 2023 est pour une importante part, liée à la révision à la hausse des prix des produits pétroliers (près de 20 % en 2023 et en 2024). On est ainsi en droit de penser qu'en voulant faire des économies sur la subvention à la pompe des prix des produits pétroliers, le gouvernement s'est étranglé dans sa démarche consistant à recourir aux euro-obligations. Cette situation nous renvoie une fois de plus à ce que nous avons toujours déploré, à savoir l'absence d'une véritable modélisation du budget de l'Etat.

Mais l'appréciation de ce mode de financement ne se limite pas à ces aspects. Il est important de suivre l'utilisation des fonds levés.

2.3 - L'utilisation des fonds levés

L'Eurobond de 2015 devait servir initialement à financer exclusivement le plan d'urgence triennal lancé par le gouvernement, à hauteur de 600 millions de dollars. L'émission devait donc se limiter à ce montant. Mais des besoins additionnels ont été recensés.

C'est ainsi que s'y sont ajoutés la construction de deux axes routiers de désenclavement dans chaque région, la création d'agropoles et de 120 000 hectares de périmètre hydro-agricole, de grands marchés de ravitaillement en denrées, l'aménagement d'ouvrages de retenue d'eau dans les trois régions du nord du pays. Une partie de cet emprunt devait aussi servir à refinancer partiellement la Société nationale de raffinage (SONARA), le reliquat étant couvert par un crédit-relais de 143,5 milliards de FCFA accordé par une syndication composée de BGFI Bank Cameroun, d'Afriland First Bank Cameroun, ainsi que des filiales camerounaise, congolaise et équato-guinéenne de la Société Générale et d'Ecobank. C'est pourquoi l'émission avait finalement été portée à 1,2 milliards de Dollars. Mais cependant, l'opération a été bouclée à 693 millions de Dollars. La répartition initiale soumise aux autorités en vue de leur accord devait par conséquent être réajustée et soumise à nouveau aux autorités pour information avant exécution. De même, un compte d'emploi de ce financement doit être produit et présenté aux autorités et au Parlement. Rien ne permet à ce jour d'affirmer que toute cette documentation a été préparée.

L'Eurobond de 2021 devait servir à racheter l'Eurobond de 2015 afin de ramener le risque d'endettement à un niveau « modéré ». Mais il est clair que le montant de cet Eurobond est supérieur à celui de 2015. Il existe par conséquent un reliquat après le swap envisagé. Son utilisation initialement projetée devait être soumise aux hautes autorités avant leur accord. De même, un compte d'emploi de ce financement doit être produit et présenté aux hautes autorités et au Parlement. Rien ne permet à ce jour d'affirmer que toute cette documentation a été préparée.

Quant à l'Eurobond de 2024, sa ventilation initiale présentée ci-haut est assez floue et ambiguë. Les projets retenus pour ce financement ont sans doute été peaufinés dans le document support adressé à la haute autorité pour accord. Sinon, cela devrait être régularisé. Un compte d'emploi de ce financement devra être produit et présenté aux hautes autorités et au Parlement pour information.

Albert Léonard DIKOUME
Docteur en Droit de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne
Ancien Directeur Financier des sociétés
SONARA (CAM) - ENERCA (RCA)
Ancien Attaché de Direction
SHT (TCHAD)
Ancien Représentant du
SYNDUSTRICAM
Consultant International
Chargé de cours associé des Universités
Membre de l'Institut International des
Sciences Fiscales (2ISF)
Ancien Membre du Conseil Scientifique
de La Revue européenne et internationale
de Droit Fiscal
Conseil Fiscal Agréé CEMAC N° CF
243 - ONCFC N° 21-152
Expert Judiciaire près la Cour
d'Appel du Littoral



**Journal de
l'Economie et
des Marchés**

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Retrouvez nous sur ekiosque.com

ASSURANCES

La carte rose et la carte brune s'associent pour améliorer la protection des automobilistes

Le 22 juillet 2024, lors de la 24^e assemblée extraordinaire du Conseil des bureaux de la carte internationale d'assurance de responsabilité civile automobile, tenue à Mbal Mayo, une annonce significative a été faite concernant l'association des cartes rose et brune. Cette initiative vise à améliorer les indemnisations des victimes d'accidents et à favoriser la mobilité transfrontalière dans les sous-régions de la CEMAC et de la CEDEAO.

Depuis 1996, un montant de 3 milliards de Fcfa a été mobilisé pour indemniser les victimes d'accidents dans les six pays de la zone CEMAC. Le directeur des assurances, représentant le ministre des Finances, Antoni Mendoua, a indiqué que les indemnisations pour les assurés en attente seraient effectuées dans les semaines à venir. Toutefois, il est important de noter que les victimes d'accidents survenus en dehors de la zone CEMAC ne peuvent actuellement pas bénéficier de ces indemnisations.

Pour pallier cette lacune, un partenariat de collaboration est prévu entre la carte rose CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) et la carte brune CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), qui sera lancé en septembre prochain. L'objectif de ce partenariat est de faciliter les indemnisations des citoyens des deux sous-régions lorsqu'ils sont impliqués dans des accidents dans l'espace de l'autre. Selon Pierre-Guil-



laume Boum Bissai, représentant pays de la Commission de la CEMAC au Cameroun, cette synergie est perçue comme une opportunité gagnante pour les deux parties, qui aura des retombées positives sur la mobilité transfrontalière.

La carte rose, également connue sous le nom de carte rose CEMAC, est un document essentiel pour les automobilistes circulant dans les six pays de la CEMAC. Ce système, mis en place par les chefs d'État de la CEMAC, permet de régler les sinistres transfrontaliers. En tant qu'attestation d'assurance, la carte rose confère à son titulaire des garanties au moins équivalentes à celles exigées dans le pays de survenance du sinistre. Obligatoire pour toute assurance de responsabilité civile automobile, elle coûte 1 000 Fcfa par période d'assurance. Le non-respect de cette obligation

entraîne des sanctions, dont la mise à la fourrière du véhicule.

D'autre part, la carte brune, qui opère au sein de la CEDEAO, offre des avantages supplémentaires aux automobilistes. Elle assure une indemnisation rapide, équitable et immédiate pour tout accident survenant en dehors du territoire de résidence habituel. Les détenteurs de la carte brune sont traités à l'égal des assurés ayant souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance dans le pays visité. De plus, la carte brune dispense l'automobiliste de toute autre formalité relative à la garantie contre les risques de responsabilité civile, simplifiant ainsi

les démarches en cas d'accident.

L'association de la carte rose et de la carte brune constitue une avancée majeure pour la protection des automobilistes dans la CEMAC et la CEDEAO. Ce partenariat promet non seulement d'améliorer les processus d'indemnisation, mais aussi de dynamiser la mobilité transfrontalière, facilitant ainsi les déplacements en toute sécurité dans ces deux sous-régions. La collaboration entre ces initiatives s'inscrit dans une démarche d'intégration régionale, garantissant aux citoyens un parcours sans entrave, même en cas d'imprévu.

Emmanuel Um

Carte brune / Carte rose, contexte de création, mise en œuvre et contacts

Carte brune Cedeao :

- Contexte : Face à l'augmentation rapide du trafic routier international en Afrique et aux défis que pose ce trafic en matière d'assurance de responsabilité civile automobile. Le système de la carte brune a été établi en 1982 pour garantir une réparation équitable et rapide des dommages aux victimes d'accidents de la route au sein des États membres de la Cedeao.

- Secrétariat général permanent carte brune Cedeao :

- B.P. 2258 Lomé, Togo – Tél. : (228) 22 39 55 / 2168 64 - Fax : (228) 21 49 64 / 2239 54

Carte Rose Cemac :

- Contexte : Par acte N°02/96 du 5 juillet 1996 par les chefs d'États des six pays de la Cemac, pour atténuer les souffrances des victimes d'accidents de circulation, l'assurance de responsabilité civile auto-

mobile, la carte rose Cemac est devenue obligatoire pour les pays membres de la CIMA, grâce à l'engagement des autorités supérieures en matière de contrôle des assurances.

- Secrétariat général permanent du conseil des bureaux de la carte rose Cemac : - Palais Cemac-Porte 511 - B.P. 969 Bangui, République Centrafricaine - Fax : (236) 61.97.30

Les systèmes de la carte brune pour la Cedeao et de la carte rose pour la Cemac ont été créés pour répondre aux besoins croissants en matière d'assurance automobile et pour protéger les victimes d'accidents de la route. Ces initiatives montrent l'importance de la coopération régionale pour garantir la sécurité routière et la justice pour les victimes.

INJECTION DES LIQUIDITÉS

Les banques foncent sur une offre de 185 milliards FCFA de la BEAC

L'opération lancée le 23 juillet, a été souscrite à 267% par les établissements de crédits.

Faillite bancaire ? Loin s'en faut. Mais l'opération de refinancement des banques commerciales, qu'a lancée le 23 juillet dernier la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) a connu un écho retentissant. Les banques ne se sont pas montrées frileuses vis-à-vis des 185 milliards FCFA proposés par la banque centrale. Selon les résultats, l'offre de liquidité a été souscrite à 267 % par les établissements de crédit.

En d'autres termes, alors que l'offre de la banque centrale se limitait à acheter 185 milliards FCFA de liquidité aux banques de la Cemac, (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad et RCA), ces dernières ont plutôt exprimé un besoin global de 494,7 milliards



de FCFA. La veille de cette opération, soit le 22 juillet, une émission de bons de la BEAC visant à ponctionner 50 milliards de FCFA dans les coffres-forts des banques a été déclarée infructueuse, faute de souscription, révèle la banque centrale.

L'émission des deux opérations bancaires rencontrées témoigne d'un besoin de liquidité dans le système de la Cemac, après plusieurs mois d'une politique monétaire d'austérité mise en place par la banque centrale. Celle-ci a notamment pris la forme d'une aug-

mentation progressive des taux directeurs pour renchérir le refinancement des banques commerciales auprès de la BEAC. À ce relèvement des taux directeurs s'est ajoutée la suspension des opérations d'injection de liquidité, l'intensification des opérations de reprise de liquidité et les émissions des bons de la BEAC.

À en croire la banque centrale, toutes ces mesures visaient à durcir les conditions de banque, et ainsi restreindre l'accès aux financements par les agents économiques pour lutter contre la proportion de 20 % de l'inflation qui serait d'origine monétaire. Mais, depuis le mois de juin 2024, à la faveur de l'absorption des tensions inflationnistes, la banque centrale semble avoir atténué à son tour la pression sur les banques, en relançant notamment les injections de liquidité dans le circuit bancaire, opérations

d'ailleurs très courues.

Depuis la pandémie à coronavirus, l'institut d'émission commune aux six pays de la Cemac avait, en mars 2020 adopté des mesures d'assouplissement monétaire dans le cadre de la riposte sous régionale à la crise économique due à la pandémie du Coronavirus. L'on se souvient qu'à l'issue de la réunion du Comité de politique monétaire tenue le 27 mars, la Beac avait décidé de réviser à la baisse le taux d'intérêts des appels d'offre (Tiao) de 25 points de base, soit de 3,50% à 3,25%, réviser à la baisse de 100 points de base le taux de facilité de prêt marginal, soit de 6,00% à 5,00% et de porter les injections de liquidités de 240 milliards FCFA à 250 milliards FCFA et se rendre disponible à relever ce montant en cas de besoin.

C.B

CARBURANT

La solution de TotalEnergies pour booster les performances des moteurs au Cameroun

Dénommé Formule 4 de Excellium, il s'agit d'un carburant permettant aux usagers des engins constitués des moteurs à combustion de parcourir 28 kilomètres de plus.

TotalEnergies. La seule évocation de ce mot composé suffit pour faire le lien entre cette entreprise et l'innovation. C'est ce que l'on peut déduire de son nouveau produit dénommé Formule 4 de Excellium qu'elle va mettre à la disposition de sa clientèle au Cameroun. Il s'agit d'une version de carburant dont l'objectif est de booster les performances des moteurs des engins.

Selon la structure française, « les véhicules ont fortement évolué pour répondre aux contraintes des normes de dépollution (notamment la norme Euro 6). Les nouvelles motorisations sont donc de plus en plus exigeantes envers le carburant (température et pressions élevées) ». C'est la raison pour laquelle, les concepteurs dudit carburant lui ont doté de certains additifs à fort im-



pact. Il s'agit par exemple des détergents, des agents anticorrosion et anti usure, des antioxydants... Autant de composés qui, apprennent, permettent non seulement d'augmenter de façon considérable la puissance des moteurs, mais aussi de les garder intacts le plus longtemps possible.

Économique

En plus des éléments sus évoqués, la Formule 4 de Excellium est économique. D'après Investir au Cameroun qui relaie l'information, ce carburant aide à réduire de 3,3% la consommation du carburant. C'est un avantage qui sied parfaitement au contexte du pays marqué par un pouvoir d'achat de plus en

plus faible, du fait de la grimpée du coût de vie. Les conducteurs pourront ainsi parcourir 28 kilomètres de plus, avec la même quantité de liquide dans leurs réservoirs.

Autres avantages, le nouveau carburant de TotalEnergies va réduire considérablement la pollution de l'environnement occasionnée par le rejet des gaz dus à la combustion. Il consomme moins, conserve et rejette moins de CO2 dans l'environnement. « Effectivement, que ce soit pour Excellium sans plomb 98 ou Excellium Diesel, les émissions de CO2 sont directement réduites grâce à la baisse de consommation. L'utilisation de Excellium Diesel a permis de réduire les émissions de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures imbrûlés à froid de plusieurs véhicules de 22% en moyenne dès le premier plein. Des réductions jusqu'à 37% de monoxyde de carbone (CO) et jusqu'à 39% d'hydrocarbures imbrûlés (HC) ont été mises en évi-

dence » précise TotalEnergies sur son site internet. Par ailleurs, cela ralentit la surchauffe des moteurs à combustion. À cela, il faut ajouter que la Formule 4 de Excellium aide aussi à augmenter la durée de vie des moteurs. D'après son concepteur, le liquide participe à la réduction de l'usure des pièces dans un moteur à essence et renforce le pouvoir lubrifiant du gazole par rapport à un carburant non spécifiquement additivé à hauteur de 38%. Par ailleurs, ce carburant protège le moteur contre la corrosion en conformité avec la National Association of corrosion engineers (Nace). Ce qui, une fois encore, induit moins de dépenses pour les usagers du Cameroun, du moins si l'on s'en tient aux informations de TotalEnergies Marketing.

Engagée dans la fourniture des solutions énergétiques durables, TotalEnergies est une société étendue dans divers coins de la planète.

Ndoman Kounou Christine

PARTENARIAT

Eneo et PAIES affinent leur collaboration

À Douala, le 17 juillet dernier, la société de distribution d'électricité et le Pôle des associations des consommateurs pour la protection de l'intérêt socio-économique du Cameroun ont signé une convention de bonne collaboration qui améliore leur union de manière officielle.

Entre l'entreprise en charge de la distribution de l'énergie électrique au Cameroun et le Pôle pour la protection de l'intérêt économique et social du Cameroun (PAIES), il n'y a plus de secret. C'est ce que l'on déduit de la convention de bonne collaboration qu'ont signée Amine Homman Ludiye directeur général de la société d'électricité et Georges Ngono Edzoa, coordonnateur général dudit Pôle le 17 juillet dernier à Douala.

Parvenu à notre Rédaction, ledit document indique que ladite convention a pour objet de « préciser les modalités de coopération entre les deux parties pour la mise en place d'un partenariat ayant pour finalité une meilleure visibilité des actions de lutte contre les pertes non techniques, ainsi que davantage de collaboration dans la circulation de l'information sur les activités commerciales et techniques en général », lit-



on sur le document.

Selon Georges Ngono Edzoa, le document signé de commun accord à Douala, il y a quelques jours, constitue une disposition complémentaire à celle qui avait déjà été signée entre les deux parties sus évoquées en 2022. Laquelle convention « encadre les activités commerciales et techniques pour le bien-être du secteur de l'électricité en général et des usagers en particulier », fait-il savoir dans un post rendu public via son compte Facebook le 25 juillet 2024.

Pointilleux quant à la satisfaction des consommateurs, le PAIES est un ensemble constitué d'une trentaine d'associations camerounaises. Le 24 novembre

dernier, elle s'était plainte de la « piteuse et piètre qualité de service du secteur de l'électricité » auprès du Premier ministre, Joseph Dion Ngute. Dans cette même correspondance, Georges Ngono Edzoa et ses pairs demandaient également au chef du gouvernement d'intégrer leur plateforme au sein du comité interministériel qu'avait alors instruit le président Paul Biya pour conduire le processus de nationalisation de Eneo. La révision de cette convention vient renforcer le cadre de collaboration entre les deux entités partenaires dans le cadre d'un objectif commun : la satisfaction des camerounais connectés au réseau électrique.

Ndoman Kounou C

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pas de changement à la tête de la Société nationale des hydrocarbures

Adolphe Moudiki, nommé par décret présidentiel n°93/052 du 6 février 1993 continue d'occuper sereinement ses fonctions d'administrateur général.

Annoncé en grande pompe au palais présidentiel, le Conseil d'administration de la Société nationale des hydrocarbures (Snh) s'est tenu le 24 juillet. A date, aucun changement au sommet de cette entreprise. Adolphe Moudiki, Administrateur directeur général (ADG) de la Société nationale des hydrocarbures (SNH), le bras séculier de l'État du Cameroun dans l'exploration et l'exploitation pétro-gazière depuis 31 ans est maintenu à son poste.

La convocation adressée par le PCA de la SNH aux administrateurs suggérait qu'une décision majeure devait être prise au cours de ce conseil extraordinaire, qui avait d'ailleurs un seul point à l'ordre du jour, selon la lettre de Ferdinand Ngoh Ngoh, Secrétaire général à la présidence de la République. De sources variées, cette rencontre devait déboucher sur le remplacement de l'administrateur directeur général. Que nenni !

En effet, le Conseil d'administration s'est limité à la présentation du rapport d'activités du 1er janvier au 30 avril 2024 et à l'examen des états financiers de la SNH au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023. À en croire le communiqué final, il ressort que la production nationale d'hydrocarbures s'est établie à 12,697 millions de barils équivalant pétrole au 30 avril 2024, soit 7,516 millions de barils pour l'huile et 922,94 millions de m3 pour le gaz naturel. Au cours de la période étudiée, les ventes de pétrole et de gaz naturel ont permis après déduction des charges de transférer la somme 174,228 milliards de FCFA au Trésor Public et de payer 25,267 milliards FCFA au titre de taxe et impôt.

Bien que les travaux aient porté entre autres sur le rapport d'activités de la période allant

de janvier à avril 2024, à l'examen des états financiers clos au 31 décembre 2023. Le conseil a également procédé à la nomination de certains responsables tout en entérinant le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes mais aussi les mandats des membres de la commission interne de passation des marchés de la société nationale des hydrocarbures.

Outre ces faits marquants, le conseil a décidé de surseoir à l'adoption du rapport d'exécution du budget et des comptes clos au 31 décembre 2023, instruisant par la même, la révision desdits comptes. En effet, la non adoption des comptes tient compte du gel le 13 juin 2023 par le président du conseil d'administration, Ferdinand Ngoh Ngoh d'un accord de 28,6 milliards FCFA conclu entre la SNH et la société Savannah Energy car, celui-ci n'avait reçu ni l'assentiment du Conseil d'administration, encore moins l'approbation du président de la République, Paul Biya.

De mémoire le top management de la société nationale des hydrocarbures avait, le 19 Avril 2023, procédé au rachat des 10% des actions jadis détenues par la société Savannah Energy dans le capital de la Cameroon Oil Transportation Company S.A. Une situation qui, dans la foulée, avait provoqué une crise diplomatique entre Yaoundé et N'djamena, nécessitant un déplacement en urgence du SGPR, Ferdinand Ngoh Ngoh auprès du chef de l'Etat tchadien, Mahamat Idriss Deby Itno.

D'ailleurs c'est au sortir d'un entretien entre Ferdinand Ngoh Ngoh et le président tchadien Mahamat Idriss Deby Itno, le 26 avril 2023 que les relations diplomatiques entre les deux pays se sont renforcées ; l'ambassadeur du Tchad au Cameroun, Djidda Moussa Outhman ayant regagné son poste le 7 Juin 2023 après avoir été rappelé pour consultations le 24 avril 2023 par son pays.

C.B

CONGO/GABON : ENVIRONNEMENT

Vers la création d'une aire marine protégée

Le 23 juillet à Brazzaville, des experts congolais et gabonais se sont réunis pour discuter de la création d'une aire marine protégée transfrontalière (AMPT) entre leurs deux pays. Ce projet ambitieux vise à renforcer la conservation de la biodiversité, à promouvoir la pêche durable et à développer l'écotourisme, des enjeux cruciaux pour la région.

Le site envisagé se situe au nord du Kouilou, à la frontière entre le Congo et le Gabon, et permettrait d'étendre le parc national de Conkouati-Douli au Congo et le parc national de Mayumba au Gabon. De son côté, le Congo a déjà pris des mesures significatives pour élargir son réseau d'aires marines protégées, augmentant sa superficie de 3,5 % à 10,8 %. Cette expansion, qui couvre plus de 4 275 km², répond à l'Objectif 11 de la Convention sur la diversité biologique.

La réunion avait pour but de définir une feuille de route pour la création, la mise en œuvre et la gestion de l'AMPT. Le projet bénéficie du soutien de plusieurs organismes internationaux, notamment l'Union africaine (UA), à travers le Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA), la Communauté économique des



Photo de famille

États de l'Afrique centrale, et la Commission régionale des pêches du golfe de Guinée (Corep), ainsi que du gouvernement suédois.

Philippe Ouedraogo, délégué de l'UA-BIRA, a souligné l'importance de cette initiative dans le cadre du projet « Conserver la biodiversité aquatique dans l'économie bleue africaine », dont l'Agence suédoise de coopération internationale au développement est le principal bailleur de fonds. Ce projet s'inscrit aussi dans les objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA, qui vise à soutenir le développement durable des économies océaniques transfrontalières.

La gestion durable des ressources aquatiques est cruciale pour lutter contre des problèmes tels que la pollution marine, la pêche illégale et la dégradation de l'environnement. Emmanuel Kasereka, représentant de la Corep, a insisté sur l'importance de protéger les droits des populations autochtones et locales, qui sont souvent les plus vulnérables face aux activités industrielles en mer. Il a demandé aux experts de proposer des mesures de protection adéquates pour les ressources et l'environnement, ainsi que pour ces communautés.

Le projet d'AMPT devrait également avoir des retombées posi-

tives pour les communautés côtières, qui seront les principales bénéficiaires. Le gouvernement congolais s'est engagé à soutenir activement la mise en œuvre de cette initiative, notamment en valorisant l'économie bleue. Pascal Robin Ongoka, directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, a affirmé : « Le gouvernement congolais a un grand intérêt pour ce projet qui contribuera à la gestion durable de nos ressources naturelles. »

La création d'une aire marine protégée transfrontalière entre le

Congo et le Gabon représente une étape décisive vers la préservation de la biodiversité marine dans la région. En favorisant une gestion durable des ressources et en soutenant les populations côtières, cette initiative pourrait devenir un modèle de coopération régionale au service d'un développement respectueux de l'environnement. La suite des travaux, fomentée par la réunion des experts, sera déterminante dans la mise en opération de ce parc marin tant attendu.

Yveline M. Douala

INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE

Construction de l'axe Olounou-Oveng

Le projet de construction de la route Olounou-Oveng, qui relie le Cameroun à la frontière gabonaise, représente une initiative majeure pour améliorer les infrastructures de transport dans la région. Cette route devrait non seulement favoriser les échanges commerciaux transfrontaliers, mais aussi renforcer l'implantation des services publics dans les zones concernées.

Le gouvernement camerounais a décidé d'allouer près de 6,2 millions USD (soit 3 711 418 874 FCFA) dans le budget national pour 2024, afin de financer la phase initiale de ce projet ambitieux. Ce montant servira spécifiquement à la construction des 70 kilomètres de la route Olounou-Oveng-Frontière Gabon. Ce projet est perçu comme un levier essentiel pour dynamiser le commerce et l'évacuation des productions agricoles dans les régions traversées.

Les ministres des Travaux publics, Emmanuel Nganou Djoumessi, et des Finances, Louis Paul Motaze, ont confirmé dans leurs correspondances une convention de financement signée le 11 août 2023, impliquant l'État camerounais et la Deutsche Bank of Italy. L'accord fait suite à un marché public conclut le 10 avril 2023 avec un groupement d'entreprises italiennes, notamment Cosedil et GPT Seas. GPT Seas, par un accord commercial conclu en février 2021 a également joué un rôle dans la mobilisation de financements à conditions favorables pour l'État camerounais, afin d'exécuter le projet.

Il est stipulé dans la convention de financement que le gouvernement doit verser intégralement sa part avant tout décaissement par le bailleur. Cependant, le montant inscrit dans le Budget d'Investissement Public (BIP) 2024 est insuffisant, d'où la nécessité d'une augmentation de la provision. L'approvisionnement de l'État via cette procédure indique une volonté forte d'initier rapidement les travaux de construction.

Les 3,7 milliards FCFA provisionnés représentent l'avance que le Cameroun doit verser au contractant, selon les modalités établies : un paiement anticipé de 20%, dont l'État doit assurer 5% avant que le bailleur ne verse les 15% restants. Les conditions préalables pour le démarrage du financement ont été largement levées, ce qui laisse présager le début imminent des travaux couplé à une durée de réalisation de deux ans.

Le projet prévoit une route dotée de deux voies de 3,5 mètres de large, avec une vitesse de référence de 60 km/h. En outre, 260 mètres seront couverts par 13 ponts, des dispositifs de drainage transversal, ainsi que des équipements sécuritaires comprenant des panneaux de signalisation horizontaux et verticaux.

Le coût total du projet est actuellement estimé à 67 milliards FCFA, dont environ 61,5 milliards FCFA seront couverts par l'accord de financement. La contribution de l'État est évaluée à 12,7 milliards FCFA, confirmant ainsi l'engagement du gouvernement à soutenir une infrastructure essentielle pour le développement rural et le commerce dans la région.

Le projet de l'axe Olounou-Oveng constitue un pas décisif vers une meilleure intégration régionale entre le Cameroun et le Gabon. Avec un investissement significatif et une forte implication gouvernementale, cette initiative promet de transformer les dynamiques économiques locales et d'améliorer les conditions de vie des populations des zones traversées. Le succès de ce projet dépendra de la bonne gestion des ressources et du respect des délais de construction prévus.

Yveline M. Douala

FOURNITURE DE GAZ À L'INDUSTRIE EN AFRIQUE CENTRALE

Premier projet de l'industrialisation durable avec Keda Ceramics

Le Cameroun avance dans le programme de transformation du gaz en industrie et fait un pas important vers l'industrialisation durable grâce à la première livraison de gaz du centre de traitement de Bipaga à l'usine Keda Ceramics.

Cette étape essentielle souligne le rôle croissant du gaz naturel en Afrique et renforce la position du Cameroun en tant que leader dans l'industrialisation à base de ressources énergétiques.

S'appuyant sur le plan directeur d'industrialisation du pays – adopté en 2016 – qui vise à positionner le pays en tant que fournisseur régional d'électricité, fournisseur de produits agro-industriels et fabricant d'équipements de premier plan, le centre de traitement de gaz de Bipaga a acheminé sa première cargaison vers Keda Ceramics via un gazoduc de 6 km construit par la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) et Perenco, le 16 juillet 2024.

Le projet Keda Ceramics s'inscrit dans le cadre de ce plan. Une fois pleinement opérationnelle, l'usine utilisera jusqu'à six millions de pieds cubes de gaz par jour pour alimenter ses opérations, créant ainsi 2 000 emplois directs et indirects dans la région de Kribi. Le gaz sera fourni dans le cadre d'un



accord de 20 ans signé en septembre 2022 avec Perenco et la SNH

La plus grande usine de céramique dans la région, utilisera le gaz pour alimenter ses générateurs et ses fours, avec une capacité de production prévue de 20 millions de m² de carreaux de céramique.

Ce projet va générer environ 2 000 emplois directs et indirects dans la région de Kribi et fait partie d'un accord de 20 ans signé en septembre 2022 entre Perenco et la SNH. Il illustre comment la monétisation du gaz peut stimuler l'économie et créer des opportunités d'emploi.

Le Cameroun ambitionne de devenir un centre manufacturier en diversifiant son économie avec des projets de gaz naturel, et à se posi-

tionner comme un fournisseur régional d'électricité et de produits agro-industriels. Avec ce projet, le Cameroun prévoit d'augmenter sa production de GNL (gaz naturel liquéfié) de 1,6 million de tonnes par an à 5 millions de tonnes d'ici 2026, mais également être le premier pays au monde à proposer un méthanier converti en navire FLNG – Unité flottante de gaz naturel liquéfié, « Hilli Episeyo »

Le Cameroun projette d'augmenter la part du GPL (gaz de pétrole liquéfié) pour la cuisson propre à 58 % d'ici 2035 et prévoit d'investir 400 millions d'euros pour renforcer les infrastructures de GPL, y compris un nouveau dépôt à Bipaga.

NJ Ayuk, président exécutif de la Chambre africaine de l'énergie, affirme que le Cameroun sert de modèle pour d'autres pays africains cherchant à intégrer le gaz naturel dans leurs stratégies d'industrialisation, démontrant ainsi que le gaz est un carburant clé pour la croissance en Afrique.

Cette progression dans l'industrie du gaz témoigne de l'engagement du Cameroun à bâtir un avenir économique plus durable et industriel, consolidant ainsi son statut de leader régional.

INTÉGRATION RÉGIONALE

L'agriculture comme passerelle

C'est le cas de le dire à l'analyse des conclusions tirées au terme de trois jours de concertation au sujet de la consultation régionale de formulation des propositions des organisations Paysannes d'Afrique Centrale sur l'agenda post-Malabo.

Partant du fait que l'agriculture participe de la préservation de l'espèce humaine dans le monde entier, parvenir à la conclusion selon laquelle elle est aussi un axe conduisant vers une intégration parfaite des communautés, serait une des conclusions les plus évidentes qui soit. Tant l'harmonie et la paix font route ensemble là où il y a la nourriture pour tous.

Une consultation régionale de formulation des propositions des Organisations des Producteurs d'Afrique Centrale sur l'agenda post-Malabo, s'est tenue à Douala au Cameroun du 09 au 11 juillet. Sous les auspices de la Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (Propac) initiatrice de cette rencontre et avec la participation de la Ceeac, il s'agissait de voir dans quelle mesure faire de l'agriculture un levier d'intégration régionale en Afrique Centrale. Aussi la rencontre a-t-elle connu les présences de l'Inspecteur Général au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et Point Focal du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en

Afrique (Pddaa) du Cameroun, du Président de la Propac ; du Secrétaire Exécutif de la Pafo ; du Directeur du Département des Systèmes de Connaissances à AK2063 ; de la Présidente de la Cnop Cameroun ; des Présidents des Concertations et Organisations Nationales des Producteurs des Etats membres de la Ceeac ; des Représentants des Organisations Paysannes et des Représentants des Partenaires Techniques et Financiers. Une présence effective qui témoignait des enjeux de cette rencontre. « Votre présence massive à cet événement porté par le leadership de la Propac démontre, une fois de plus, votre engagement sans cesse renouvelé en vue d'assurer le rayonnement de l'agriculture dans notre espace communautaire d'une part et la position indéniable des acteurs et Organisations des Producteurs d'Afrique Centrale dans le processus de l'Agenda Post-Malabo d'autre part », a dit Abakar Mohammed, chef de service agriculture, alimentation et nutrition de la Ceeac, représentant la Ceeac. Car pour cette communauté, il est urgent de « considérer la position des acteurs à la base en vue de mieux prendre en compte leurs attentes et besoins dans la promotion des cultures vivrières, de l'économie pastorale et de l'élevage, du développement de la pêche et de l'aquaculture ».

A l'entame des travaux, Kolyang Palébé, Président de la Propac, l'importance de cette rencontre était avérée à plus d'un titre : « Cette consultation revêt pour nous un caractère double : d'abord c'est un cadre de formation pour nous et



Photo de famille

pour les jeunes qui sont présents afin de mieux comprendre l'origine et le processus de conception d'une politique agricole au niveau continental. Ensuite, c'est un cadre de réflexion qui devrait nous permettre de formuler les propositions des OP d'Afrique centrale pour l'élaboration de cette politique parce que nous estimons qu'il est de notre devoir de participer activement à ce processus qui va impacter nos métiers et nos vies dans les années qui suivent »

Il convient de dire que l'agriculture africaine fait face à plusieurs défis à l'instar de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, du chômage

des jeunes, des importations massives des produits alimentaires, de la faible compétitivité des changements climatiques. Ce qui appelle à une transformation profonde des systèmes alimentaires en vue d'une agriculture « entreprenante, modernisée et durable assurant les fonctions économiques, sociales, culturelles, écologiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires et nutritionnelles. Point n'est d'ailleurs plus besoin d'indiquer que l'agriculture est un levier important pour le développement des autres secteurs de l'économie du continent. Raison pour laquelle il faut faire des propositions d'amélioration en vue de la révolution

agricole continentale, ce d'autant plus que la région Afrique centrale qui est la plus nantie du continent en ressources naturelles (eau, terres arables et irrigables, faune et flore, bétail, espace de pâturage) et qui dispose d'une situation géographique au cœur de l'Afrique avec des frontières avec les quatre autres régions : l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe.

Exprimant sa satisfaction parce que parvenu à parvenus l'évaluation des progrès réalisés par les pays d'Afrique Centrale dans la mise en œuvre des 7 engagements de Malabo, et l'acquisition d'une compréhension commune des succès et des lacunes ; L'élaboration d'un mémorandum présentant une position commune des agriculteurs africains détaillant leurs attentes pour l'agenda post-Malabo, ainsi que les leçons apprises, les solutions ou les connaissances pertinentes, et des suggestions pour impliquer plus étroitement les agriculteurs africains afin de soutenir la mise en œuvre collective au cours des 10 prochaines années ; L'identification des messages clés à trans-

mettre aux gouvernements, aux niveaux national et régional, par le biais de la sensibilisation et d'une participation au processus politique animé par les commissions économiques régionales (Ceeac), Kolyang Palébé reste convaincu que l'agriculture familiale ne doit pas rester au niveau d'une simple agriculture de subsistance qui entretient la pauvreté. Elle doit créer de la richesse pour les personnes qui la pratiquent et pour nos Etats. Elle doit aussi être durable, c'est-à-dire socialement équitable, économiquement rentable et écologiquement viable. Elle a besoin d'être modernisée et impliquer des investissements massifs dans la formation initiale et continue des jeunes des femmes et de l'ensemble des agriculteurs aux métiers agricoles, dans les infrastructures, dans l'acquisition des technologies et la recherche en vue d'améliorer la productivité, éliminer la faim et la malnutrition, réduire la pauvreté et le chômage et surtout utiliser à bon escient notre plus grande richesse qui est la jeunesse de notre continent.

Source : Paysan Elite

CÉRÉMONIE DE 1^{ère} COTATION DES OBLIGATIONS

BDEAC (6,20%-5,95%-4,70%) NET 2024-2031.

Émises par la Banque de Développement
des États de l'Afrique Centrale (BDEAC)



**07 Août
2024**
Siège de la BVMAC





EMERALD
SECURITIES SERVICES
BOURSE

COMMUNIQUE DE PRESSE



CLÔTURE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

« EOG 2024 A TRANCHES MULTIPLES »
EMETTEUR : ETAT DU GABON

EMERALD SECURITIES SERVICES BOURSE SA (ESS BOURSE), société de bourse agréée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), annonce à la communauté des investisseurs des pays membres de la CEMAC, la clôture effective de l'opération d'emprunt obligataire par Appel Public à l'Épargne de l'Etat Gabonais, dénommée « EOG 2024 à tranches multiples ».

Cette opération, d'un montant de **150 000 000 000 FCFA**, s'est soldée par des **SURSOUSCRIPTIONS À HAUTEUR DE 19 107 954 794 FCFA**, soit un taux de réalisation de **112,74%**.

ESS BOURSE, Arrangeur, Chef de file principal, ainsi que les co-arrangeurs et membres du syndicat de placement, remercient l'ensemble des investisseurs pour le succès de cette opération.

A propos de ESS BOURSE

Société de bourse agréée par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), elle est l'une des filiales du Groupe EMERALD SECURITIES SERVICES (ESS). Acteur majeur du marché financier et monétaire de la zone CEMAC depuis plusieurs années déjà, ESS Bourse est spécialisée dans les métiers de conseil financier, intermédiation financière, courtage et tenue de comptes titres.

Contacts

ESS Bourse

+237 233 43 11 58 | info@ess-capital.com

Suivez-nous sur :



www.emeraldsecuritiesservices.com

FINANCES : AVOIRS EN DÉSHÉRENCE

La Cdec déterminée à poursuivre sa mission

Face au boycott des établissements de crédit « récalcitrants » à respecter les obligations légales de transfert de fonds qui lui sont dévolus, la Caisse des Dépôts et Consignations (Cdec) a décidé d'augmenter le nombre de spécialistes mandatés pour récupérer les ressources dévolues à l'institution.

La seconde prestation de serment porte à treize le nombre de porteurs de contrainte désignés par le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations (Cdec), Richard Evina Obam. Ils agiront comme des huissiers du Trésor Public pour le recouvrement des créances conformément à l'article 22 de la loi du 25 juillet 2023 régissant les garanties et le recouvrement des créances par les entités publiques.

Une prestation de serment qui intervient au moment où le régulateur du système bancaire de la CEMAC (Cobac), a requis la suspension temporaire du transfert des avoirs en déshérence à la Cdec. Pourtant, dans le cadre de sa mission de recouvrement des ressources dévolues à la Caisse des dépôts et consignations (Cdec), le gouvernement camerounais a pris des mesures concrètes pour intensifier les efforts de recouvrement. Le jeudi 25 juillet



2024, sept nouveaux porteurs de contraintes ont prêté serment devant le Tribunal de grande instance (TGI) du Mfoundi à Yaoundé, en présence du directeur général de la Cdec, Richard Evina Obam. Il s'agit du deuxième groupe de porteurs de contraintes, après les six premiers qui se sont engagés solennellement à remplir leur mission selon les règles le 30 octobre 2023 dans les mêmes locaux, conformément à l'article 22 de la loi sus citée.

La Cobac influence les questions relevant de la

souveraineté nationale

Dans une correspondance du 11 juillet, adressée au directeur général de la Cdec, la Cobac tente de suspendre les transferts des avoirs en déshérence à la Cdec, évoquant l'absence de cadre réglementaire communautaire, tandis que la Cdec affirme agir conformément à la réglementation nationale en vigueur et insiste sur la souveraineté des États membres de la CEMAC. La Cdec estime que la Cobac dépasse ses compétences en cherchant à influencer les questions relevant de la souveraineté nationale.

D'un autre côté, le directeur gé-

néral de la Cdec, Richard Evina Obam, réaffirme que la Cdec agit conformément à la réglementation nationale en vigueur, dans le contexte du transfert des avoirs en déshérence ; dans une interview accordée à un organe de la presse locale, le directeur général de la Cdec souligne qu'en l'absence d'un cadre réglementaire communautaire clair, chaque État membre de la CEMAC est libre d'appliquer ses propres lois nationales. Mais encore plus, le principe de subsidiarité et l'article 1er de l'annexe à la convention portant création de la Cobac, qui établit que les États membres ont compétence par défaut sur les domaines non réglementés par le droit communautaire, comme le service public des dépôts et consignations. Pour enfin dénoncer que la Cobac cherche à défendre des intérêts corporatifs au détriment de la souveraineté nationale et appelle à une réglementation communautaire plus collaborative, associant les États membres et les caisses des dépôts et consignations.

La Cdec déterminée à poursuivre sa mission

Face à l'attitude des établissements de crédit camerounais à adopter une attitude de résistance et de non-coopération face à la ré-

glementation nationale, mettant en péril les missions de son institution, le directeur général de la Cdec a décidé de prendre des mesures fermes contre les établissements « récalcitrants », et annonce des actions de recouvrement forcé dans les semaines à venir. Les institutions qui refusent de se plier à la réglementation nationale devraient être soumises à des mesures coercitives, y compris le recouvrement forcé. Il est temps que les établissements de crédit comprennent que la loi est là pour être respectée, et que les avoirs en déshérence ne sont pas un objet de profit personnel.

Dans son réquisitoire, et malgré les « obstacles », la procureure Pauline Valentine Mireille Nkoumba a souligné l'engagement de la Cdec à sécuriser et à fructifier les fonds récupérés pour le bénéfice du développement économique du Cameroun et rappelant par la suite que la mise en œuvre des réformes engagées depuis janvier 2023 doit se poursuivre sans entrave. Pour Camille Faustin Alima, le président du tribunal, « La loi est dure, mais c'est la loi » en rappelant aux nouveaux assermentés l'importance de respecter rigoureusement la loi dans l'exercice de leurs fonctions, malgré les éventuels obstacles rencontrés.

E.U